



Valence Romans
DÉPLACEMENTS

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE





SOMMAIRE

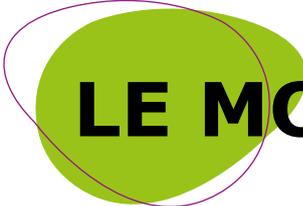
LE MOT DES ÉLUS

I POURQUOI UN SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE ?

- 1.1 Les enjeux de la pratique cyclablep6
- 1.2 La démarche d'élaboration du schéma.....p7
- 1.3 Le diagnosticp9
- 1.4 La finalité du Schéma Directeur Cyclablep14

II PLAN D' ACTIONS

- AXE 1** : Assurer et développer l'intermodalité.....p19
- AXE 2** : Garantir des aménagements cyclables continus,
sécurisés et homogènesp23
- AXE 3** : Développer des services associésp32
- AXE 4** : Conforter l'offre de stationnement vélop37
- AXE 5** : Informer, communiquer, sensibiliser.....p41
- AXE 6** : Suivre et évaluer la mise en oeuvre des actions
en faveur du vélop47



LE MOT DES ÉLUS

Aujourd'hui, l'augmentation régulière du temps et du coût du transport, incite les usagers et les pouvoirs publics à utiliser et promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Pour développer l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire, il nous a semblé important que Valence-Romans Déplacements coordonne la réflexion et les actions à venir pour des itinéraires confortables, cohérents, sûrs et bien jalonnés, mais aussi des parkings et des services tels que l'entretien, la réparation ou la location. C'est l'objet du présent document.

Engagement du syndicat, des communes et EPCI qui le composent, et des deux départements de la Drôme et de l'Ardèche, ce Schéma Directeur Cyclable sera un outil et un cadre de travail commun pour agir de manière concertée en faveur de l'utilisation du vélo sur notre territoire. Il est le résultat du travail de la Commission Mobilités Douces à laquelle ont été associées les communes, les intercommunalités, les deux départements mais aussi les associations d'usagers dont les avis ont été précieux.

Véhicule simple, léger et économique, le vélo est un outil convivial, efficace et pertinent pour bien des usages assurés par la voiture individuelle : 50% des déplacements en voiture font moins de 3km et ne concernent pas le transport de charges lourdes. Il permet également d'associer les déplacements avec le bénéfice reconnu d'activité physique régulière nécessaire à une bonne santé.

Ces partenaires seront les acteurs de la mise en œuvre des actions préconisées dans ce document, avec le soutien de Valence-Romans Déplacements. Agissons ensemble pour que les utilisateurs du vélo soient toujours plus nombreux !

Jean-Marie Chosson, Vice-président
de Valence-Romans Déplacement

Béatrice Fréconon, Présidente
de Valence-Romans Déplacements





PARTIE I

Pourquoi un Schéma
Directeur Cyclable?



Les enjeux de la pratique cyclable

Une fréquentation croissante

L'émergence de l'usage du vélo se fait ressentir de façon incontestable depuis quelques années. Le nombre de cyclistes, tous types confondus est important. Sur l'agglomération valentinoise, près de 4 000 vélos sont comptés chaque jour :

- Les déplacements utilitaires concernent une majorité de la population. Progressivement, les trajets domicile-travail et domicile-école effectués à vélo deviennent réguliers.
- Les cyclistes de loisirs ou les touristes sont de plus en plus nombreux lors de promenades, loisirs ou de découvertes de paysages (naturel et urbain).

L'accroissement du nombre de cyclistes sur le territoire constitue une demande supplémentaire, elle doit être satisfaite et adaptée.

Les avantages de la pratique du vélo

De nombreuses raisons incitent à l'usage du vélo :

- C'est une offre complémentaire aux transports en communs permettant la diminution du nombre de véhicules présents sur les routes. Le vélo est un moyen de déplacement rapide tant en milieu urbain que périurbain et cause peu d'accident;
- Il s'inscrit dans les perspectives de développement durable. Il est un des modes de déplacement les moins polluants et ses aménagements ont un faible impact sur l'espace consommé ;
- Les aménagements cyclables et piétons contribuent à un meilleur partage de l'espace et des usages et participent à l'apaisement des circulations en ville.

Les aménagements cyclables, une compétence partagée

En tant qu'Autorité Organisatrice de Transport Urbain, Valence Romans Déplacements s'est engagé dans la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable répondant aux objectifs réglementaires fixés par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE), et la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). VRD n'a cependant pas de compétence voirie

La compétence en matière d'aménagements cyclables demeure partagée entre les diverses instances publiques à divers titres : les communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunales, les Conseils Généraux

Chacune des collectivités exerce leur compétence voirie et circulation et demeurent décisionnaires en matière d'aménagement sur leurs voiries.

VRD réalise des préconisations techniques pour l'aménagement des voies cyclables et définit en étroite collaboration avec l'ensemble de ces partenaires des orientations et objectifs à atteindre.

La loi LAURE

" ... à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies urbaines (...) doivent être mis au point des itinéraires cyclables..."

(Article 20 de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) codifiée sous l'article L228-2 du code de l'Environnement.)

La démarche d'élaboration du schéma

Qu'est ce qu'un Schéma Directeur Cyclable ?

Le Schéma Directeur Cyclable est un document cadre à long terme sur la politique cyclable et contribue à promouvoir de manière concertée l'usage du vélo en développant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux cyclistes.

Ce schéma donne ainsi une cohérence à la politique de développement du vélo à l'échelle du bassin de vie de Valence-Romans Déplacements, notamment en :

- prenant en compte les projets vélos communaux et intercommunaux
- reliant les aménagements cyclables déjà réalisés
- définissant les itinéraires cyclables à mettre en œuvre
- donnant des conseils en matière d'aménagement

Le Schéma Directeur Cyclable est un document « vivant » qui s'adaptera en fonction de l'évolution du territoire et de l'évaluation de la politique cyclable

Le Schéma Directeur Cyclable de Valence-Romans Déplacements a fait l'objet d'un travail réalisé en trois phases :

- une première dédiée au diagnostic
- une seconde à l'élaboration d'un plan d'actions et à la rédaction du schéma
- et une troisième à l'approbation du schéma

1-Le diagnostic

Le diagnostic cyclable de Valence-Romans Déplacements a été réalisé dans la continuité des études déjà réalisées sur le territoire et en étroite collaboration avec les partenaires et usagers. L'ensemble des données du territoire ont été recensées : les différents pôles générateurs de trafics, l'organisation des réseaux de transports, les aménagements et itinéraires existants, les différents services cyclables offerts etc Cet état des lieux a permis de mettre en évidence les forces et faiblesses en matière de développement du vélo sur le territoire.

2-Le plan d'actions

A partir de l'analyse des besoins et attentes, et en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires, il a été possible de déterminer les orientations de la politique de développement de l'usage du vélo pour les années à venir. Ce schéma est un outil de

planification des actions à mettre en œuvre dans le but de répondre aux orientations de développement : réalisation d'aménagements, élaboration de documents techniques et guides, événementiel, suivi, ...

3-Approbation du Schéma Directeur cyclable

Dans un souci de cohérence et de réponse aux attentes des usagers, le schéma directeur cyclable a été travaillé avec l'ensemble des partenaires et a ensuite été approuvé par le comité syndical de Valence Romans Déplacements.

Un travail effectué en concertation étroite avec les partenaires et usagers

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les élus en charge de la thématique cyclable, les techniciens des communes ainsi que des associations représentatives des usagers (*REVV, A Pincés et à Vélo, ROLLER-S, BC Portoise, Cyclo Bourcain, Sprinter Club, Vélo8/ANADIR, Cyclo Tourisme, Cyclo Club, Cyclo Grangeois, OMS Guilhaud-Granges, Comité Départemental Ardèche, VTT ARDBIKE Valence, UC Montmeyrannaise, Bike Club Portoise, Association Mad Risers, Cyclo Club de la Plaine Romanaise, Cyclo Club Romanais Péageois, Vélo Sprint Romanais Péageois, Vélo Touristique Romanais Péageois, ASPTT Romans, La Petite Carniotte, Drôme Sport Organisation, Club Handi Valide, Cyclo Club Saint Péray, Comité Départemental Drôme, SC Bourg-lès-Valence, Union Cycliste Valentinoise et la ASPTT Valence.*) pour l'élaboration du diagnostic et définir les objectifs et actions à venir. Cette concertation offre ainsi une cohérence de la politique de développement du vélo à l'échelle du territoire. Le Schéma Directeur Cyclable est un document d'accompagnement dans les politiques locales répondant aux attentes des usagers.



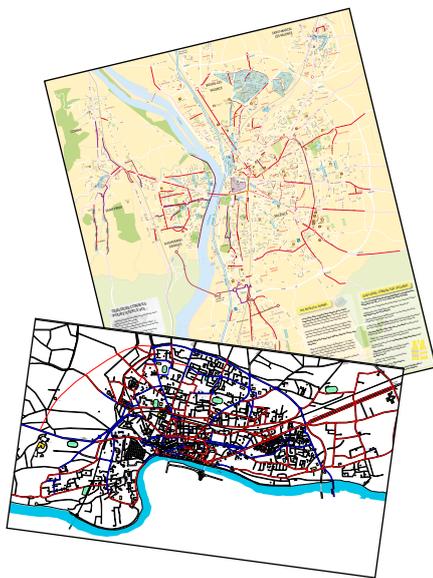
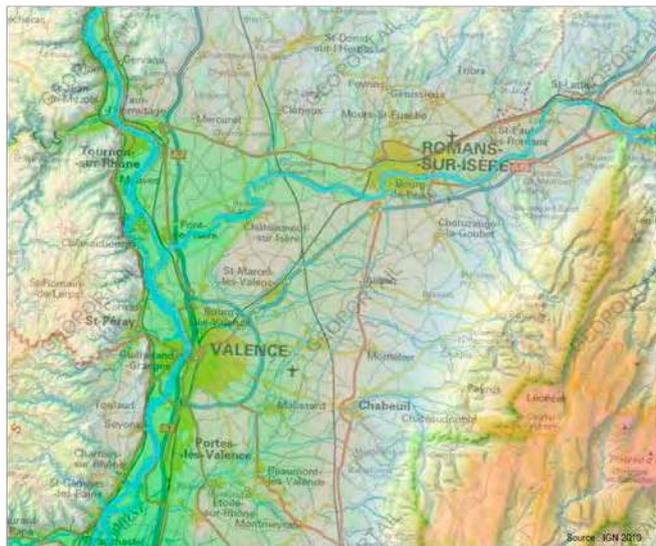
Le diagnostic

DES CONDITIONS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DU VELO

Un territoire à fort potentiel:

Situé dans la région Rhône Alpes, à l'intersection du sillon Alpin et de la Vallée du Rhône, le territoire de Valence Romans Déplacements est rendu dynamique par la présence de pôles économiques et industriels ainsi que de deux pôles urbains importants (Valence et Romans).

Cette situation géographique est stratégique, elle constitue un véritable point de passage et permet au syndicat d'apprécier une offre riche en termes d'infrastructures de transports : voie ferrée, gare TGV, A49, A7, ...



De nombreuses démarches en faveur du vélo :

4 Schémas Directeur Cyclable sont présents sur le territoire :

- L'Agglomération Valentinoise a élaboré son Schéma Directeur Cyclable en 2009, ainsi qu'une charte des aménagements cyclables visant à assurer l'homogénéité des aménagements réalisés à une échelle intercommunale.

Les communes de Romans, Bourg les Valence et Bourg de Péage ont elles aussi leur propre Schéma Directeur Cyclable.

- Le SDAC de Romans a été élaboré en 2001 (mis à jour en 2006).
- Le SDC de Bourg Les Valence a été élaboré en 2006 (en cours de mise à jour)
- Le SDC de Bourg de Péage est en cours d'élaboration.

Valence Romans Déplacements a pris en compte l'ensemble de ces documents réalisés pour élaborer un schéma directeur cyclable cohérent à l'échelle du territoire.

DES CONTRAINTES D'AMENAGEMENTS

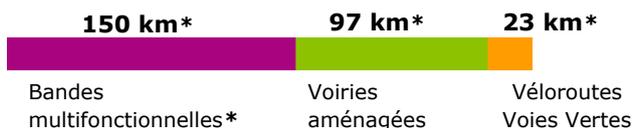
- des aménagements cyclables existants discontinus, de densités inégales et manquantes de lisibilité globale
- des coupures urbaines difficiles à franchir par les cyclistes (voies ferrées, axes routiers à fort trafic, fleuves...)
- des points noirs à sécuriser
- des zones d'urbanisations futures à prendre en compte

Le diagnostic

LES CHIFFRES CLES

Un réseau cyclable étendu

Plus de **270 kilomètres*** d'aménagements cyclable sont propres aux cyclistes sur le territoire de Valence Romans Déplacements dont :



490 kilomètres* d'itinéraires cyclotouristiques sont également présents sur le territoire (itinéraire « La Drome à vélo »).

190 kilomètres* d'aménagements cyclable sont en projets sur le territoire.



*Calcul du linéaire cyclable selon méthode standard:

Coefficient multiplicateur : 0,5	Coefficient multiplicateur : 1
- piste cyclable unidirectionnelle	- piste cyclable bidirectionnelle
- bande cyclable d'un seul côté	- bande cyclable des deux côtés
- couloir bus-vélos d'un seul côté	- couloir bus-vélos bidirectionnel
- rue en zone de circulation apaisée à sens unique	- rue en zone de circulation apaisée à double sens
- mais sans double-sens cyclable	- ou avec double-sens cyclable

Source : club des villes et territoires cyclables

Une offre de stationnement cyclable importante



L'offre de stationnement cyclable est également importante : **705 places** de stationnements sécurisés sont disponibles. Une consigne collective pouvant accueillir 48 vélos est en service depuis Janvier 2010 en gare de Romans.

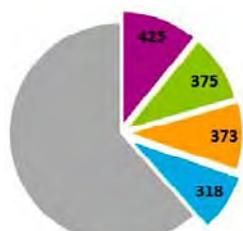
S'ajoute à ces aménagements ceux propres au service Libélo, comme les stations pour Vélos Libre Service. Elles sont au nombre de 20 en 2010, situées essentiellement le secteur de Valence.

87 aires de stationnements sont en projets sur le territoire.

Un réseau très emprunté

25 compteurs automatiques ont été répartis pendant 3 semaines sur l'agglomération valentinoise en 2009 : en moyenne, près de **4 000 vélos** par jour ont été identifiés.

Les 4 axes les plus fréquentés sont :



Nombre de vélos par jour et par axe

- Bvd Général de Gaulle (Valence)
- Av J Moulin (Bourg les Valence)
- Av V Hugo (Valence)
- Rue des Alpes (Valence)
- Autres

Source : Comptage vélo 2009
Valence Romans Déplacements

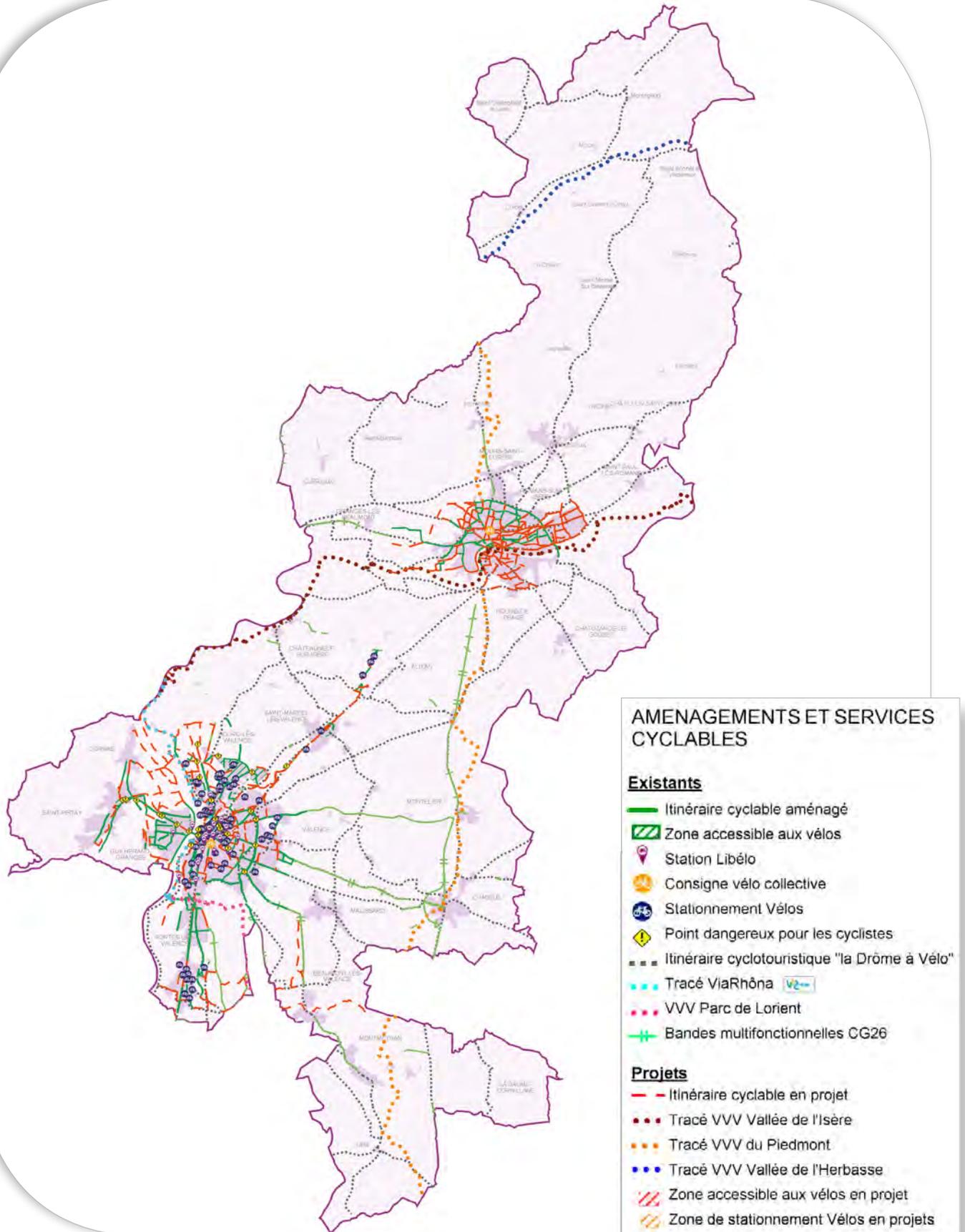
Le service vélo Libélo :

Près de **500 abonnements** ont été vendus en 2010.

Plus de 30 000 locations depuis le lancement du service.

110 locations en moyenne par jour



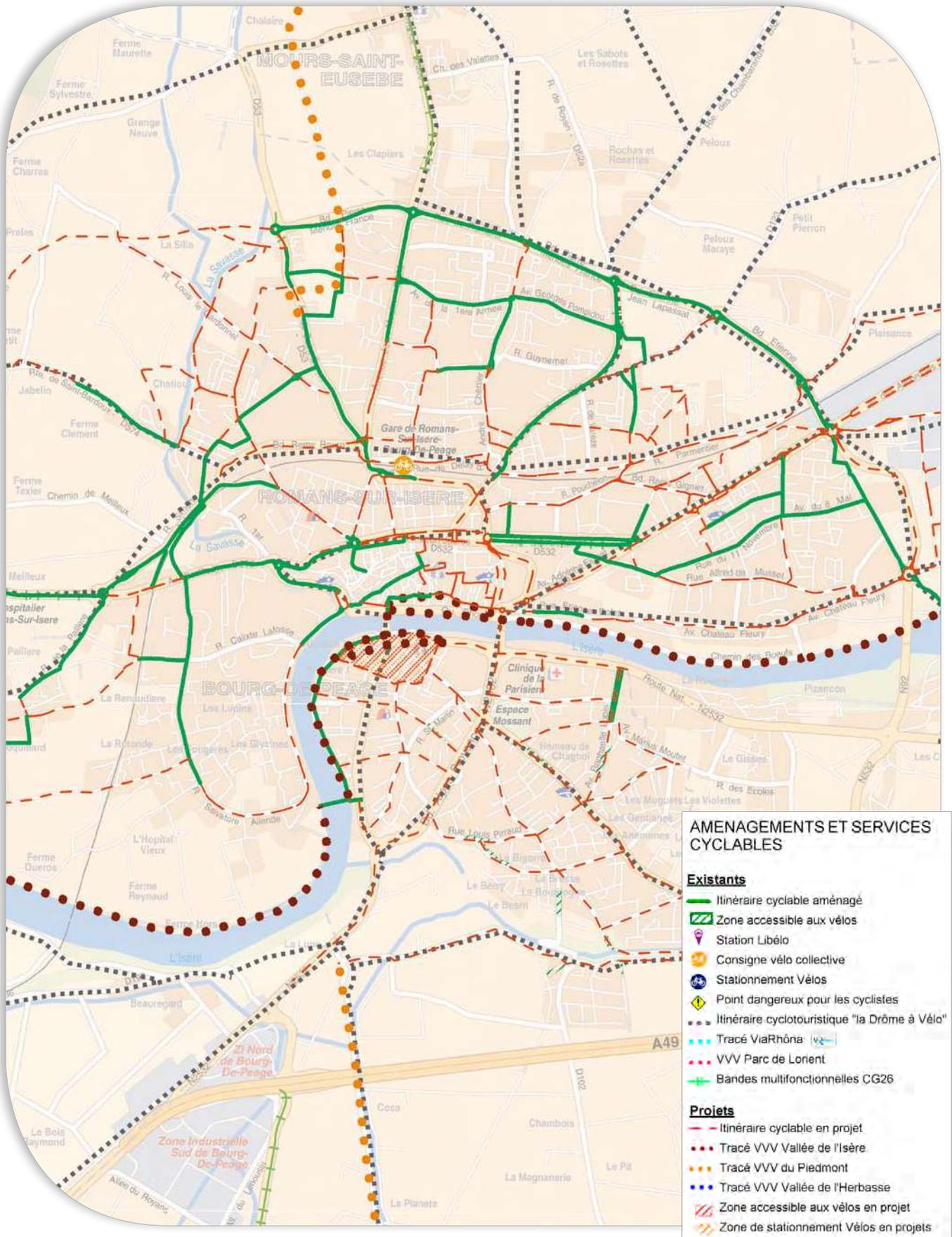


Le diagnostic

AMÉNAGEMENTS ET SERVICES CYCLABLES

ZOOM SECTEUR VALENCE





La finalité du Schéma Directeur Cyclable

Un document évolutif, constituant la base des décisions futures

En fonction des évolutions du territoire (développement urbain, évolution des comportements en termes de déplacements ...) et des études plus détaillées à mener sur certains secteurs, les propositions pourront évoluer dans le temps. En outre le suivi de la politique cyclable permettra d'évaluer l'impact des mesures mises en place afin d'ajuster au mieux les décisions de réalisations.

Le développement de l'usage du vélo

L'objectif principal est d'encourager l'usage du vélo et de développer en priorité les déplacements utilitaires (liés au travail et aux études, et à la vie quotidienne en général). Il s'agira également de favoriser les déplacements à vocation touristique et de loisirs.

Les trois catégories de cyclistes visés par le Schéma

- Les cyclistes « urbains » et utilitaires qui utilisent leur vélo pour des déplacements liés au travail ou à l'école, ou encore pour des achats ou diverses démarches,
 - Les cyclistes de loisirs qui utilisent principalement le vélo dans le cadre de leurs loisirs et de promenades,
 - Les touristes qui utilisent le vélo pour découvrir un territoire et mieux profiter des paysages naturels et architecturaux,
- Les cyclotouristes, sportifs et VTTistes ne sont pas visés directement par le Schéma, mais peuvent bénéficier des aménagements proposés.

Les objectifs du Schéma

- Améliorer et développer les liaisons intercommunales à l'échelle du territoire
- Relier les principaux pôles générateurs de déplacements
- Améliorer les aménagements connexes, plus particulièrement par l'implantation d'arceaux à proximité des pôles générateurs, en reliant les zones 30 ou en améliorant leur traitement,
- Améliorer la prise en compte d'aménagements cyclables dans les projets urbains
- Accompagner la politique régionale dans la mise en œuvre de consignes à vélos et de service de location
- Développer les liaisons cyclables aménagées en direction des principaux pôles extérieures à VRD
- Développer des actions en faveur de la communication





PARTIE II

Plan d'actions en faveur du vélo

Le plan d'actions

Pour répondre aux objectifs du schéma directeur cyclable, un plan d'actions a été élaboré et se décline selon 6 axes principaux :

AXE 1 – Assurer et développer l'intermodalité

Action 1.1 - Assurer l'intermodalité entre les différents modes de déplacements (vélo, bus, train, covoiturage, ...)

Action 1.2 - Accompagner la politique régionale dans la mise en œuvre de consignes à vélos et de services de locations

AXE 2 – Garantir des aménagements cyclables continus, sécurisés et homogènes

Action 2.1 - Assurer l'homogénéité des aménagements cyclables

Action 2.2- Assurer les continuités du réseau cyclable

Action 2.3 - Assurer la lisibilité du réseau cyclable

Action 2.4 - Renforcer la prise en compte des aménagements cyclables dans les opérations d'urbanisme

Action 2.5 - Assurer l'entretien et le respect des aménagements cyclables

AXE 3 – Développer des services associés

Action 3.1 Conforter l'usage du service vélo libelo

Action 3.2 Développer l'usage du vélo à travers les plans de déplacements établissements (PDE)

Action 3.3 Elaborer un guide de bonnes pratiques du vélo

AXE 4 – Conforter l'offre de stationnement vélo

Action 4.1 - Conforter et développer une offre de stationnement suffisante et sécurisée sur l'espace public

Action 4.2 - Mettre à disposition une offre de stationnement suffisante et sécurisée sur sites privés

AXE 5 – Informer, communiquer, sensibiliser

Action 5.1 Informer sur les aménagements, services et itinéraires cyclables existants.

Action 5.2 Mettre en place des actions de communication et de promotion en faveur du vélo.

Action 5.3 Réaliser des outils de sensibilisation et de prévention auprès du public « jeunesse »

Action 5.4 Sensibiliser les communes à intégrer dans leur document d'urbanisme une politique cyclable volontaire

AXE 6 – Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions en faveur du vélo

Action 6.1 - Suivre et évaluer le plan d'actions du schéma directeur cyclable

Action 6.2 - Mesurer l'impact sur l'évolution de la pratique cyclable





AXE 1

« Assurer et développer l'intermodalité »

PREAMBULE

Les transports en commun présents sur le territoire (train et bus) ne permettent pas la desserte de tous les habitants. Le développement de la qualité et de la liberté de déplacement pour tous les usagers nécessite d'instaurer au cœur des transports et déplacements, des outils qui facilitent l'intermodalité.

Les actions à mettre en place

Action 1.1 : Assurer l'intermodalité entre les différents modes de déplacements (vélo, bus, train, covoiturage, ...)

Action 1.2 Accompagner la politique régionale dans la mise en œuvre de consignes à vélos et de services de locations



ACTION 1.1

ASSURER L'INTERMODALITE ENTRE LES DIFFERENTS MODES DE DEPLACEMENTS (VELO, BUS, TRAIN, COVOITURAGE, ...)



La carte OÙRA

est un support unique valable sur les réseaux et services de Valence-Romans Déplacements mais aussi dans les transports départementaux et TER Rhône-Alpes. L'accès aux stationnements vélos pour les utilisateurs du TER Rhône Alpes est également possible.



Une centrale de mobilité

est en cours d'élaboration à l'échelle des départements de la Drôme et de l'Ardèche et intégrera un calcul d'itinéraire vélo.



ENJEUX ET OBJECTIFS

Les déplacements combinés «vélo / bus / train / covoiturage» sont de plus en plus nombreux sur le territoire. Ces modes de transports se complètent parfaitement.

Le vélo est plus souvent utilisé pour des trajets courts en milieu urbain, tandis que les autres modes de transports correspondent à des trajets plus longs.

La desserte cyclable et la présence de stationnement vélo, ou de service de location à proximité des pôles d'échanges (Pôle bus, gare multimodale, gare TGV) sont des atouts majeurs. Il est essentiel d'assurer une réelle intermodalité avec les différents modes de déplacements.

METHODE

Favoriser et développer des aménagements et stationnements cyclables à proximité des pôles d'échanges :

Par exemples, les pôles d'échanges du Pôle bus, de la Gare TGV et des Gares TER (le développement des rampes à vélo sera privilégié) et les pôles générateurs de déplacements (arrêts de bus, aires de covoiturage, gares, agences commerciales,...)

PRIORITE: Niveau 1

Promouvoir les possibilités d'accès aux services vélos pour les abonnés aux transports en commun et TER Rhône Alpes

- Carte OÙRA
- Tarifs préférentiels pour les abonnés au réseau bus
- Proximité de stationnements et services de locations vélos et entretien

PRIORITE: Niveau 1

Coordination avec l'ensemble des AOTU : Région, Conseils Généraux,...

PRIORITE: Niveau 1

Aménagement et entretien des équipements cyclables : Communes, Communauté d'Agglomération, Conseils Généraux, Région Rhône-Alpes

Coordination des actions : Valence Romans Déplacements

ACTION 1.2

ACCOMPAGNER LA POLITIQUE REGIONALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CONSIGNES A VELOS ET DE SERVICES DE LOCATIONS



1 consigne collective en gare de romans

est en service depuis Janvier 2010. Les usagers du TER Rhône Alpes peuvent y stationner jusqu'à 48 vélos en toute sécurité. Une deuxième est prévue en 2011 en gare de Valence.

Le coût d'une consigne collective s'élève à 47 000€ (source club des villes et territoires cyclables).

ENJEUX ET OBJECTIFS

La politique vélo menée par la Région Rhône Alpes est de porter la part modale du vélo à 5% sur l'ensemble du territoire, notamment pour accéder aux gares et favoriser le stationnement des vélos en gare afin d'en limiter le nombre à bord des trains.

METHODE

Développer ou améliorer des services de locations et de stationnements sécurisés à proximité des gares

- Etudier l'installation de consignes collectives auprès des gares de Valence-ville et Valence TGV.
- Faciliter l'accès des stationnements aux cyclistes.

PRIORITE: Niveau 1

Promouvoir l'accès aux services vélos pour les abonnés TER Rhône Alpes.

- Diffusion de plaquette d'information et promotionnelle en partenariat avec la Région et la SNCF.

PRIORITE: Niveau 1

Mise en œuvre de consignes à vélos et de services de locations : Région Rhône Alpes et SNCF

Accompagner et promouvoir la politique régionale dans la mise en œuvre de consignes à vélos et de services de locations : Valence Romans Déplacements





AXE 2

«Garantir des aménagements cyclables continus, sécurisés et homogènes »»

PREAMBULE

Sur le territoire de Valence Romans Déplacements, c'est plus de 270 kilomètres d'aménagements cyclables qui permettent aux cyclistes de se déplacer.

Néanmoins après l'analyse du réseau cyclable existant, on constate que les aménagements cyclables existants sont discontinus, de densité inégale et manquent de lisibilité globale.

Les actions à mettre en place

- Action 2.1 Assurer l'homogénéité des aménagements cyclables
- Action 2.2 Assurer les continuités du réseau cyclable
- Action 2.3 Assurer la lisibilité du réseau cyclable
- Action 2.4 Renforcer la prise en compte des aménagements cyclables dans les opérations d'urbanisme
- Action 2.5 Assurer l'entretien et le respect des aménagements cyclables



ACTION 2.1

ASSURER L'HOMOGENEITE DES AMENAGEMENTS CYCLABLES

LA CHARTE DES AMENAGEMENTS CYCLABLES

comprend les caractéristiques techniques des différents types d'aménagements (piste, bande cyclable, zone 30, carrefour, giratoire, ...). Elle traite également de la signalisation et des équipements cyclables.

EN 2009

L'Agglomération Valentinoise a élaboré une charte des aménagements cyclables sur son territoire.



LES VELOROUTES VOIES VERTES

sont ouvertes aux usagers du vélo et également aux rollers, piétons et personnes à mobilités réduites.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'irrégularité et la disparité des aménagements cyclables est un des éléments du diagnostic. L'élaboration d'une charte des aménagements cyclables à destination des aménageurs et des gestionnaires de voirie contribuera à l'amélioration du traitement des aménagements cyclables.

METHODE

Elaborer une charte des aménagements cyclables

nécessite de pouvoir prendre en compte et traduire les réglementations à notre territoire. La Charte pourra traiter pour chacun des types de voiries présents sur le territoire (bandes et pistes cyclables, zone 30):

- les éléments réglementaires applicables (Code de la Route, recommandations du Certu,...)
- des préconisations techniques destinées aux aménageurs.

PRIORITE: Niveau 1

Réalisation des aménagements cyclables et de l'entretien: Communes, Communautés d'Agglomérations, Conseils Généraux.

Elaboration et diffusion de la Charte d'aménagement cyclable : Valence Romans Déplacements

Quelques indications de coûts :

Piste cyclable bidirectionnelle sur emprise existante : 53€ HT/ml

Bande cyclable bidirectionnelle sur emprise existante : 35€ HT/ml

QUELQUES PRECONISATIONS ...

Type de voirie	Largeur	
Bande cyclable « voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies. »	En agglomération : 1m	Hors agglomération : 1,50m
Piste cyclable « chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues. »	Unidirectionnelle : 1,5 à 2,5m	Bidirectionnelle : 2,5 à 3m

ACTION 2.2

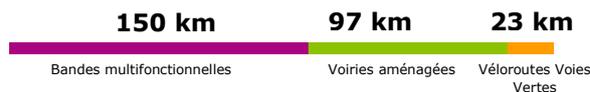
ASSURER LES CONTINUITES DU RESEAU CYCLABLE

LES SCHEMAS D'ITINERAIRES CYCLABLES EXISTANTS :

- Valence Major (2009)
- Bourg les Valence (2006)
- Romans sur Isère (mise à jour en 2006)
- Bourg de Péage (2011)

ENJEUX ET OBJECTIFS

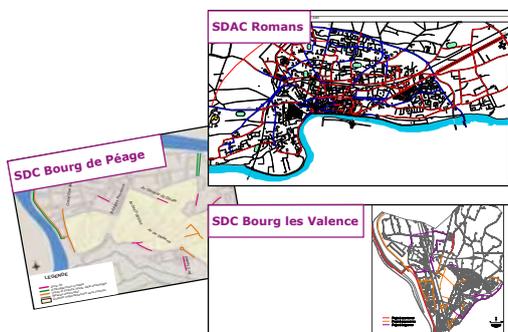
Le territoire de Valence Romans Déplacements dispose d'un fort potentiel cyclable. Plus de 270km d'aménagements cyclables sont présents, dont :



490 kilomètres d'itinéraires cyclotouristiques sont également proposés.

A ce jour, 4 Schémas d'Itinéraires Cyclables existent à l'échelle communale et intercommunale.

Un Schéma d'Itinéraires cyclables à l'échelle du territoire de Valence Romans Déplacements est indispensable pour obtenir un réseau cyclable continu et cohérent pour les 39 communes.



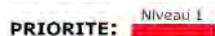
UNE APPROCHE A DIFFERENTES ECHELLES :

- Pour mettre en place une politique d'itinéraires cyclable cohérente sur l'ensemble du territoire, Valence Romans Déplacements définit :
- des itinéraires prioritaires
 - des itinéraires secondaires
 - des itinéraires complémentaires

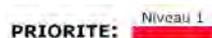
METHODE

- **Elaborer un Schéma d'Itinéraires Cyclables** qui définira des niveaux de priorités d'aménagements (*Itinéraires cyclables prioritaires, secondaires et complémentaires*).

Les niveaux de priorités sont définis en fonction du diagnostic cyclable qui a été réalisé, des schémas d'itinéraires cyclables déjà présents sur le territoire et des besoins exprimés par les usagers de cyclistes.



- **Réaliser régulièrement des « réunions de secteurs »** réunissant les gestionnaires de voiries visant à affiner le schéma de Principe d'Itinéraires Cyclables.



Réalisation des aménagements cyclables et de l'entretien: Communes, Communautés d'Agglomérations, Conseils Généraux.

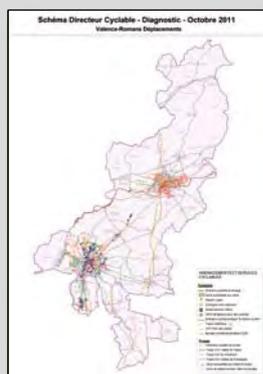
Elaboration et diffusion du schéma de Principe d'itinéraire cyclable: Valence Romans Déplacements



UN RESEAU ACTUEL CENTRE SUR LES POLES VALENTINOIS ET ROMANO-PEAGEOIS

Au regard du diagnostic effectué, les aménagements cyclables se concentrent essentiellement vers les pôles urbains.

Afin d'obtenir un réseau cyclable continu et homogène sur l'ensemble du territoire, Valence Romans Déplacements a défini des itinéraires cyclables à aménager en priorité. Ces priorités pourront être affinées dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma, notamment en fonction des opportunités d'aménagements.



PRIORITE 1 : LES ITINERAIRES CYCLABLES PRIORITAIRES

OBJECTIFS : CONTINUITES CYCLABLES INTER ET INTRA POLES CENTRAUX

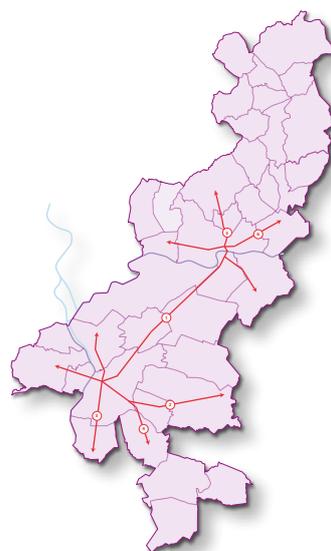
Continuités cyclables inter pôles centraux

- La liaison Valence-Romans (itinéraire n°1) est un axe majeur dans l'organisation du territoire. Elle répond aux déplacements effectués quotidiennement entre les deux principaux espaces urbains et les différentes zones d'activités avec notamment la gare TGV sur la zone de Rovaltain.

Continuités cyclables intra pôles centraux

- Les déplacements vélos entre Valence, ainsi que Romans et leurs premières couronnes sont relativement nombreux. La majorité de ces déplacements sont quotidiens de types domicile/travail et domicile/école.

Il est donc primordial d'offrir en priorité un réseau d'itinéraires continus et sécurisés sur ces deux pôles.



PRIORITE 2 : LES ITINERAIRES SECONDAIRES

OBJECTIFS : CONTINUITES CYCLABLES INTRA POLES SECONDAIRES

- Ces itinéraires ont pour vocation de relier les pôles secondaires (communes périurbaines).

- La majorité de ces itinéraires sont dédiés aux déplacements domicile/loisir avec notamment les itinéraires en projet de la VVV Vallée de l'Isère (itinéraire n°7), la VVV du Piedmont (itinéraire n°8) et la VVV de la vallée de l'Herbasse (itinéraire n°9).



PRIORITE 3 : LES ITINERAIRES COMPLEMENTAIRES

OBJECTIFS : CONTINUITES CYCLABLES INTER POLES COMPLEMENTAIRES

- Ces itinéraires sont complémentaires aux itinéraires cyclables secondaires.

- La majorité de ces itinéraires sont dédiés aux déplacements de loisirs.

SCHEMA DE PRINCIPE DES ITINERAIRES CYCLABLES

Valence Romans Déplacements



ITINERAIRES CYCLABLES :

- 1 Valence ^{RP}
Romans Sur Isère
- 2 St Péray ^{RP} Chabeuil
- 3 Bourg Lès Valence ^{RP}
Portes Lès Valence
- 4 St Péray ^{RP}
Beaumont Lès Valence
- 5 Peyrins ^{RP}
Chatuzange Le Goubet
- 6 Granges Les Beaumont ^{RP}
Saint Paul Lès Romans
- 7 Bourg Lès Valence ^{RP}
Saint Paul Lès Romans
- 8 Romans ^{RP}
Upie
- 9 Crépol ^{RP}
Saint Bonnet de Vaclérieux
- 10 Valence ^{RP}
Montélier
- 11 St Péray ^{RP}
Cornas
- 12 Génissieux ^{RP}
Saint Bonnet de Vaclérieux
- 13 Chateauneuf Sur Isère ^{RP}
Alixan
- 14 Beaumont Lès Valence ^{RP}
La Baume Cornillanne
- 15 Clérieux ^{RP}
Parnans
- 16 Romans Sur Isère ^{RP}
Saint Bardoux
- 17 St Michel Sur Savasse ^{RP}
Montmiral
- 18 Montrigaud ^{RP}
Miribel
- 19 Montrigaud ^{RP}
St Christophe Et le Laris
- 20 Crépol ^{RP}
Le Chalon

SCHEMA DE PRINCIPE DES ITINERAIRES CYCLABLES

Priorités de réalisation

- Itinéraires cyclables prioritaires
- Itinéraires cyclables secondaires
- Itinéraires cyclables complémentaires

octobre 2011



ACTION 2.3

ASSURER LA LISIBILITE DU RESEAU CYCLABLE

Il existe déjà sur le territoire une signalétique propre à la Véloroute Voie Verte qui relie le lac Léman à la mer Méditerranée : la Via Rhôna.



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le manque de lisibilité du réseau cyclable est un constat sur le territoire.

Tout comme la signalétique destinée aux véhicules pour mieux circuler et s'orienter, le jalonnement cyclable permet de répondre à cette problématique. Il assure une certaine continuité du réseau cyclable et doit être dirigé par un principe de cohérence. Dans certains cas, indiquer la présence d'itinéraire cyclable permet aux automobilistes de reconnaître la présence potentielle de cyclistes sur leurs parcours.

METHODE

Mettre en place un jalonnement cohérent et efficace sur le territoire de Valence Romans

Déplacements :

- Définir le niveau d'information : la position, la destination (équipement, site touristique), la distance, la durée, le changement de direction, un itinéraire à proximité).
- Définir la localisation d'implantation des panneaux (points stratégiques, axes sécurisés,..).
- Coordonner les actions d'installations des panneaux pour assurer une cohérence de signalisation.

PRIORITE: Niveau I

Fourniture pose et entretien de la signalétique : Communes, Communautés d'Agglomérations, Conseils Généraux, Région Rhône Alpes

Elaboration et diffusion de la charte d'aménagement cyclable (volet signalétique): Valence Romans Déplacements

La signalisation cyclable doit se conformer au Code de la Route et à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière. On distingue plusieurs types de signalisation :

La signalisation directionnelle

Elle aide à rejoindre la destination initialement choisie. Les panneaux sont de formes rectangulaires. Les inscriptions sont vertes sur fond blanc. Selon les fonctions de l'itinéraire, des idéogrammes sont autorisés (points touristiques, utilitaires,..).

La signalisation de police

La signalisation de police indique les prescriptions ou informations de police destinées à l'utilisateur de la route, notamment dans les carrefours.

Le marquage au sol

La signalisation au sol rappelle la place du vélo sur la voirie. Le marquage blanc est obligatoire. En complément, la couleur verte est utilisable.



ACTION 2.4

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES AMENAGEMENTS CYCLABLES DANS LES OPERATIONS D'URBANISME

ENJEUX ET OBJECTIFS

La charte des aménagements cyclables et le Schéma d'itinéraire cyclable ont pour objectifs l'homogénéité et la cohérence des aménagements liés au vélo. Leur diffusion est indispensable afin d'assurer leur prise en compte dans toutes les opérations d'urbanisme.

METHODE

Valence Romans Déplacement diffusera largement **la charte des aménagements cyclable et le schéma d'itinéraire cyclable**.



PRIORITE: Niveau 1

Réalisation des aménagements cyclables et de l'entretien : Communes, Communautés d'Agglomérations, Conseils Généraux.

Elaboration et diffusion de la charte d'aménagement cyclable : Valence Romans Déplacements

Elaboration et diffusion du schéma de Principe d'Itinéraires Cyclables cyclable: Valence Romans Déplacements

ACTION 2.5

ASSURER L'ENTRETIEN ET LE RESPECT DES AMENAGEMENTS CYCLABLES

UNE FICHE TECHNIQUE POUR L'ENTRETIEN

des aménagements cyclables sera mis en place et diffusée aux aménageurs.

Elle donnera des indications clés dans le choix du revêtement le plus adaptés pour le bon roulement des cyclistes : confort, conservation, entretien, coût.



ENJEUX ET OBJECTIFS

Tout aménagement cyclable nécessite un entretien régulier. Des aménagements cyclables dégradés ou mal entretenus favorisent la multiplication des points d'insécurité et/ou ne sont plus fréquentés.

Les aménageurs doivent mettre en place une politique d'entretien cohérente et être en possession d'indications techniques ou de matériel permettant l'entretien et la conservation des types de revêtement utilisé.

METHODE

Mise en place d'une politique d'entretien régulier de la voirie et adaptée à tous les aménagements cyclables :

-**Information sur les risques d'insécurité** liés au non aux entretiens des voies

-**Elaboration et diffusion de la charte d'aménagement cyclable** qui intégrera le type de revêtement approprié pour le bon roulement des cyclistes

-**bon respect des aménagements cyclables** : surveiller le stationnement et la circulation des véhicules motorisés (voitures, motos, ...) non autorisés à circuler sur les aménagements cyclables.

PRIORITE: Niveau I

Réalisation des aménagements cyclables et de l'entretien : Communes, Communauté d'Agglomération, Conseils Généraux.

Elaboration et diffusion de la charte d'aménagement cyclable (volet entretien): Valence Romans Déplacements





AXE 3

« Développer des services associés »

PREAMBULE

Face à l'augmentation régulière du temps et du coût de transport, mais également dans un souci environnemental, il est nécessaire d'inciter l'usage du vélo pour l'ensemble des déplacements effectués sur le territoire.

Les services associés contribuent au développement de l'usage du vélo.

Les actions à mettre en place

Action 3.1 Conforter l'usage du service vélo libelo

Action 3.2 Développer l'usage du vélo à travers les plans de déplacements établissements (PDE)

Action 3.3 Elaborer un guide de bonnes pratiques du vélo



ACTION 3.1

CONFORTER L'USAGE DU SERVICE VELO LIBELO

LE SERVICE VELO LIBELO

Mis en service depuis le mois de Mars 2010, il permet aux usagers la location de vélo. Il propose deux types de service :

Le service **Vélo Libre Service** : 180 vélos sont répartis sur 20 stations situées sur les communes de Valence, Bourg Les Valence et Guilherand Granges.

Le service **Vélo Longue Durée** : 200 vélos en location pour une période de 1 à 12 mois sont disponibles aux 39 communes du territoire.

ENJEUX ET OBJECTIFS

La mise en place du service Libelo est un atout pour le territoire. Ce service est complémentaire aux transports en commun et permet une grande autonomie de déplacement.

Dès sa première année de mise en route, le Vélo Libre Service a conquis les Valentinois !

27 900 locations de Vélo Libre Service ont été enregistrées.

Au total 3700 formules journées ont été achetées, et près de 500 abonnements ont été vendus au cours de l'année 2010.



METHODE

Conforter les services Vélo Libre Service et Vélo Longue Durée en tenant compte des attentes et besoins des usagers.

PRIORITE:

Niveau 2

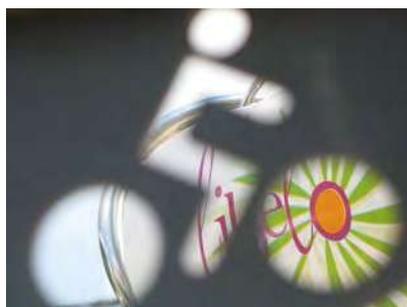
La promotion du service :

Il s'agira de renforcer et dynamiser les opérations de promotion du service Libelo auprès des différents publics (salariés, jeunes etc ...)

PRIORITE:

Niveau 1

Maitre d'ouvrage: Valence Romans Déplacements



ACTION 3.2

DEVELOPPER L'USAGE DU VELO A TRAVERS LES PLANS DE DEPLACEMENTS ETABLISSEMENTS (PDE)

LE PLAN DE DEPLACEMENT ENTREPRISE

Il résulte d'une démarche volontaire visant à rationaliser l'utilisation systématique de la voiture au profit de la mobilité douce.

Il permet d'optimiser les trajets domicile-travail, professionnels et l'accessibilité au site pour les salariés, visiteurs et les fournisseurs selon le mode de déplacements le plus approprié.

Valence Romans Déplacements apporte des conseils et son expertise de la définition du PDE jusqu'à sa réalisation.

VALENCE ROMANS DEPLACEMENTS ACCOMPAGNE LES PDE

Une offre adaptée de location de Vélo Libre Service et de Vélo Longue Durée à destination des entreprises et des administrations est disponible :

- Mise à disposition d'une flotte de cartes d'accès au service VLS : 20 € TTC par carte / an (locations illimitées)

- Mise à disposition d'une flotte de vélos VLD sur le lieu de l'établissement : 80 € TTC par vélo / an (comprenant une révision technique gratuite des vélos sur le site de l'établissement).

ENJEUX ET OBJECTIFS

Dans le but de répondre à la problématique d'encombrement des axes routiers engendrés par les nombreux déplacements domicile-travail effectués quotidiennement, Valence Romans Déplacements accompagne les entreprises et administrations dans la mise en place de Plan de Déplacements Etablissements.

L'intégration du vélo dans les Plan de Déplacements Etablissements signifie :

- une offre de déplacements complémentaires aux transports en commun ;
- une diminution progressive du nombre de véhicules sur les axes routiers.

Valence Romans Déplacements propose une offre spécifique aux entreprises pour inciter leurs salariés à utiliser le vélo.

METHODE

Mise en œuvre de convention de mise à disposition de « Vélo Libre Service » et « Vélo Longue Durée » Libélo.

L'entreprise pourra bénéficier d'une flotte de vélos longue durée ou de cartes d'accès au service vélos libre service Libélo.

PRIORITE: Niveau 1

Elaboration d'un Pack PDE intégrant des informations et conseils vélos à destination des entreprises et administrations.

PRIORITE: Niveau 1

Coordination avec les partenaires économiques du territoire : notamment Valence Agglo, RBE, Rovaltain

PRIORITE: Niveau 1

Elaboration du Pack PDE : Valence Romans Déplacements

Coordination et sensibilisation : Valence Romans Déplacements, Acteurs économiques, ...

ACTION 3.3

ELABORER UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES DU VELO

CONSEILS ET REPARATIONS

Les associations « REVV » et « A Pincés et à Vélo » proposent régulièrement des conseils techniques et des ateliers de réparations aux cyclistes du territoire.



LES ASSOCIATIONS « REVV » ET « A PINCES ET A VELO »

proposent des formations à destinations de tous les publics : jeunes, personnes en insertion professionnel, ...

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'entretien du vélo est souvent une contrainte pour les cyclistes. Ils peuvent abandonner ou retarder la pratique du vélo en cas de problèmes techniques au dépend des autres modes de déplacements.

La mise en place d'un guide de bonnes pratiques du vélo en ville en partenariat avec les vélocistes et les associations permettra de réduire cette contrainte.

METHODE

Elaborer un guide de bonnes pratiques du vélo ciblés sur :

- la réparation et entretien
- la prévention et information sur le code de la route
- les actions des associations et vélocistes

PRIORITE:

Niveau 3

Elaboration d'un guide de bonnes pratiques du vélo: Valence Romans Déplacements

Coordination entre les partenaires vélos : Valence Romans Déplacements, associations et vélocistes





AXE

« Conforter l'offre de stationnement vélo »

PREAMBULE

Le stationnement vélo est un élément majeur dans la promotion du vélo et de l'utilisation du réseau cyclable. Le manque de stationnement vélo est un facteur important d'abandon du vélo.

Il est ainsi nécessaire d'inciter les organismes publics et privés à traiter l'offre de stationnement vélo au même titre que les autres modes de transports. Ceci est possible à travers les nouvelles réglementations qui permettent d'intégrer progressivement dans les documents d'urbanisme des directives concernant cette problématique.

Les actions à mettre en place

Action 4.1 Conforter et développer une offre de stationnement suffisante et sécurisée sur l'espace public.

Action 4.2 Mettre à disposition une offre de stationnement suffisante et sécurisée sur sites privés.



ACTION 4.1

CONFORTER ET DEVELOPPER UNE OFFRE DE STATIONNEMENT SUFFISANTE ET SECURISEE SUR L'ESPACE PUBLIC

705 PLACES DE STATIONNEMENTS

sécurisées sont actuellement présentes sur le territoire de Valence Romans Déplacements. 87 aires de stationnements sont en projets.

20 stations Libelo sont localisées sur les communes de Valence, Bourg les Valence et Guilherand Granges

SCHEMA DE STATIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION VALENTINOISE

Un schéma de stationnement cyclable a été réalisé sur l'agglomération valentinoise en 2009

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le développement de l'offre de stationnement est nécessaire pour encourager l'usage et la promotion du vélo.

METHODE

Elaboration et diffusion d'une fiche technique de préconisation :

-type de stationnement, coût estimatif, réglementation

Encourager les communes à mettre en place une offre de stationnement cyclable en adéquation avec le

schéma des itinéraires.

PRIORITE:

Niveau 2



Fourniture, pose et entretien des stationnements cyclables : Gestionnaires de voiries

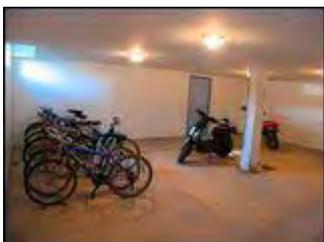
Fiche technique de préconisation: Valence Romans Déplacements

ACTION 4.2

METTRE A DISPOSITION UNE OFFRE DE STATIONNEMENT SUFFISANTE ET SECURISEE SUR SITES PRIVES

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le manque de stationnement en entreprise et en zone résidentiel est un frein à la pratique du vélo pour les déplacements domicile-travail/établissements scolaires
Les établissements privés qui ont un potentiel cyclable élevé comme les centres commerciaux ne sont généralement pas convenablement équipé en stationnement vélo



METHODE

Elaborer une fiche technique de recommandation pour l'aménagement de stationnement vélo :

- sensibilisation au travers des réglementations
- aspect techniques des types de stationnement vélos (descriptif, coût estimatif)
- préconisation du nombre de stationnement par lieu d'implantation : habitats et zones commerciales dans le cadre des PLU (ratio)
- critères d'implantation (choix stratégique du lieu)
- schéma type d'implantation

PRIORITE:

Niveau 2

Fourniture, pose et entretien des stationnements cyclables: Acteurs privés

Elaborer et diffuser une fiche technique de recommandation pour l'aménagement de stationnement : Valence Romans Déplacements





AXE 5 Informer, Communiquer, sensibiliser

PREAMBULE

Informier, communiquer et sensibiliser les différents publics à la pratique du vélo est nécessaire pour favoriser l'utilisation du réseau cyclable et des services offerts sur l'ensemble du territoire.



Les actions à mettre en place

- Action 5.1 Informer sur les aménagements, services et itinéraires cyclables existants.
- Action 5.2 Mettre en place des actions de communication et de promotion en faveur du vélo.
- Action 5.3 Réaliser des outils de sensibilisation et de prévention auprès du public « jeunesse »
- Action 5.4 Sensibiliser les communes à intégrer dans leur document d'urbanisme une politique cyclable volontaire

ACTION 5.1

INFORMER SUR LES AMENAGEMENTS, SERVICES ET ITINERAIRES CYCLABLES EXISTANTS

3 PLANS CYCLABLES

sont disponibles sur le territoire :

- Agglomération Valentinoise (Valence Major, 2009)
- Ville de Valence (REVV, 2010)
- La Drome à vélo (CG 26, 2011)



ENJEUX ET OBJECTIFS

Pour développer la pratique du vélo il est nécessaire de rendre lisible l'organisation du réseau cyclable et des services proposés.

Valence Romans Déplacements pourra réaliser un plan cyclable pour guider les cyclistes en toute sécurité sur le territoire.

METHODE

Elaborer et diffuser un plan Cyclable qui identifie :

- Les aménagements cyclables existants
- Les itinéraires tranquillisés non aménagés

Assurer sa mise à jour régulière, sa diffusion et sa disponibilité en collaboration avec les communes et associations.

PRIORITE:

Niveau 2

Elaboration et diffusion du plan cyclable : Valence Romans Déplacements

ACTION 5.2

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION EN FAVEUR DU VELO



ENJEUX ET OBJECTIFS

Les actions de communication aident au développement du vélo et permettent d'informer les habitants de l'offre cyclable existante et des services associés.

De nombreuses actions de communications en faveur du vélo ont déjà été mise en place : Fête du Vélo, Semaine Européenne de la Mobilité, distribution d'objets publicitaires, stands d'animations, campagne d'affichage...

Valence Romans Déplacements a pour rôle de coordonner sur l'ensemble de son territoire, la mise en place des événements en faveur du vélo.

METHODE

Animer un groupe de travail pour coordonner les initiatives locales et préparer au mieux les grandes manifestations : Fête du Vélo, Semaine Européenne de la Mobilité ...

Préparer des outils d'information et de communication permettant d'améliorer la lisibilité et la visibilité des initiatives auprès du grand public.

PRIORITE: Niveau 1

Animer un groupe de travail pour coordonner les initiatives locales : Valence Romans Déplacements

Préparer des outils d'information et de communication: Valence Romans Déplacements

ACTION 5.3

REALISER DES OUTILS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION AUPRES DU PUBLIC

« JEUNESSE »

PEDIBUS OU VELO-BUS

Le Pédibus correspond à l'accompagnement d'un groupe d'enfants à pied ou à vélo sur le chemin de l'école, sur des itinéraires précis avec des arrêts et des horaires prédéfinis. Il s'inscrit dans une démarche collective afin de développer l'éco mobilité à l'occasion des trajets domicile-école.

« Il permet d'améliorer l'autonomie et la santé des enfants, d'augmenter le niveau de sécurité aux abords de l'école, de favoriser la convivialité et la vie de quartier et de ne pas contribuer à la pollution de l'air. »



Valence Romans Déplacements souhaite promouvoir des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population et notamment en direction du public jeunesse au travers du développement des Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES)

ENJEUX ET OBJECTIFS

Pour permettre une bonne compréhension des enjeux de la pratique cyclable et des autres modes de déplacements alternatifs, auprès du public jeune, Valence-Romans Déplacements a élaboré deux outils originaux :

- La mallette pédagogique « déplacements malins »
- La boîte à outil Pédibus

METHODE

La Mallette Pédagogique « Déplacements malins »

Cet outil présente une approche globale de la mobilité durable en donnant au jeune public (9 ans et +) des clés de compréhension des problématiques liées à nos déplacements (pollutions, organisation des déplacements, sécurité...)

La boîte à outils Pédibus, promouvoir le vélobus

Elle permet de faciliter la mise en place d'un Pédibus dans un établissement scolaire.

PRIORITE: Niveau 1

Réalisation et diffusion de la Mallette pédagogique : Valence Romans Déplacements

Réalisation et diffusion de la Boîte à Outil Pédibus : Valence Romans Déplacements

ACTION 5.4

SENSIBILISER LES COMMUNES A INTEGRER DANS LEUR DOCUMENT D'URBANISME UNE POLITIQUE CYCLABLE VOLONTAIRE

LA LOI LAURE ENCOURAGE L'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS CYCLABLES URBAINS ET PUBLICS

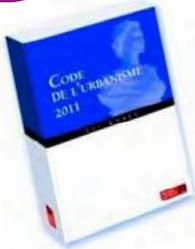
L'article 20 stipule que les aménagements cyclables doivent être effectués à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies urbaines (sauf autoroutes et voies rapides).

LES PLU DEFINISSENT LA REGLEMENTATION EN TERME DE STATIONNEMENT DANS LES ESPACES PRIVES

L'article R*123-9 du code de l'urbanisme définit le contenu d'un PLU :

« Le règlement peut comprendre tout ou partie des règles suivantes :

12-Les obligations imposées aux constructeurs en matières de réalisation d'aires de stationnements »



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le vélo s'intègre aujourd'hui dans une démarche environnementale. Le cadre réglementaire encourage la réalisation d'aménagements cyclables, nécessaires pour accroître la part modale du vélo en France.

METHODE

Sensibiliser les communes à intégrer dans leur document d'urbanisme une politique cyclable volontaire par la diffusion d'outils divers (charte des aménagements, fiches techniques ...)

PRIORITE: Niveau 1

Réalisation des aménagements cyclables et entretien : Communes, Communauté d'Agglomération, Conseils Généraux et Acteurs privés

Sensibiliser les communes à intégrer dans leurs documents d'urbanismes une politique cyclable volontaire : Valence Romans Déplacements





AXE 6

« Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions en faveur du vélo »

PREAMBULE

Valence Romans Déplacements souhaite réaliser un suivi régulier et évaluer les actions menées afin de mesurer leur impact sur l'évolution de la pratique cyclable.



Les actions à mettre en place

Action 6.1 Suivre et évaluer le plan d'actions du schéma directeur cyclable

Action 6.2 Mesurer l'impact sur l'évolution de la pratique cyclable

ACTION 6.1

SUIVRE ET EVALUER LE PLAN D' ACTIONS DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'évaluation des actions menées est une condition essentielle à la réussite du projet et à sa pérennité dans le temps.

METHODE

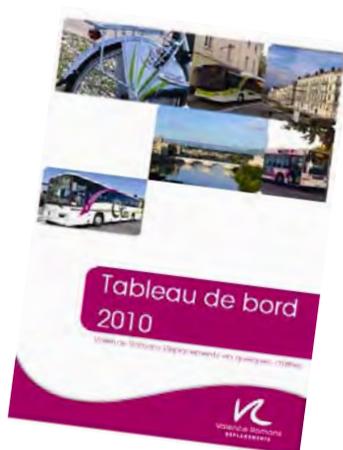
Elaboration d'un tableau de bord pour faciliter le suivi et l'évaluation du plan d'actions du schéma directeur cyclable. Il s'agira notamment de faire ressortir les éléments suivants :

- Etat d'avancement des actions (actions réalisées, actions engagées, actions non engagées)
- Difficultés rencontrées
- ...

Création et animation d'un comité de suivi régulier :

- Suivi et évaluations des actions

N°	Libellé de l'action	Mise en œuvre de l'action	Actions réalisées	Action engagées	Actions non engagées
AXE 2	Garantie des aménagements cyclables concrets, sécurisés et innovants		✓		
2.1	Assurer l'écologisme des aménagements cyclables	Elaborer une charte d'aménagement cyclable		✓	
2.2	Assurer les continuités du réseau cyclable	Elaborer un schéma d'itinéraires cyclables			



PRIORITE: Niveau 1

Réalisation d'un tableau de bord : Valence Romans Déplacements

Création et animation d'un comité de suivi : Valence Romans Déplacements

ACTION 6.2

MESURER L'IMPACT SUR L'EVOLUTION DE LA PRATIQUE CYCLABLE



ENJEUX ET OBJECTIFS

Evaluer la performance des actions conduites au travers du schéma directeur cyclable est indispensable.

L'analyse et la comparaison permet d'évaluer la réussite ou le mauvais fonctionnement des opérations et d'adapter de nouvelles actions pour améliorer la pratique cyclable sur le territoire.

METHODE

Des enquêtes de satisfaction et des actions de comptage pourraient être conduites par Valence Romans Déplacements.

Suivre et évaluer l'impact des actions au travers de document d'évaluation et de suivi

- tableau de bord des déplacements
- rapport d'activité de Valence Romans Déplacements
- bilan d'activité, ...

PRIORITE: Niveau 1

Réalisation des outils d'évaluation : Valence Romans Déplacements



Valence Romans Déplacements

Courrier : 11 avenue de la gare
BP 10 241 ALIXAN
26 958 Valence Cedex 9

Téléphone : 04 75 602 670

Mail : secretariat@valenceromansdeplacements.fr

www.valenceromansdeplacements.fr



Valence Romans
DÉPLACEMENTS